



Recommandation 1621 (2003)¹

La promotion de l'histoire de l'art en Europe

Assemblée parlementaire

1. Les arts plastiques constituent la pierre angulaire de la culture européenne, qui s'étend de la préhistoire jusqu'à l'époque moderne, et qui a été enrichie récemment par le cinéma et les nouvelles technologies.
2. Ce patrimoine a fait l'objet d'un débat politique et intellectuel permanent. Il a suscité l'engouement de beaucoup et a été une incitation à la créativité. Il est étroitement lié aux notions d'identité à différents niveaux. C'est un reflet essentiel de la diversité de la culture européenne. C'est aussi un domaine d'activité économique important (commande d'œuvres d'art, commerce de l'art et tourisme).
3. Etre sensibilisé à la diversité artistique, c'est mieux comprendre l'Europe. L'art peut aussi être utilisé comme propagande et être une cause de divisions et d'intolérance. Malheureusement, l'iconoclasme a toujours un pendant moderne, puisque des monuments politiques et religieux sont visés aujourd'hui.
4. Le patrimoine artistique est aussi exposé de plus en plus aux effets négatifs de la mondialisation (simplification grossière, limitation à certaines œuvres), à son exploitation commerciale, à sa destruction par négligence ou à une mise en valeur à d'autres fins que sa destination première.
5. Il faut contenir cette évolution. Malheureusement, ceux qui sont employés pour protéger, pour conserver et pour étudier le patrimoine ne peuvent généralement pas faire face à leur tâche, car ils sont trop peu nombreux, ils sont souvent trop mal payés et ils ont reçu une formation d'un niveau inégal. Bien que la situation varie grandement en Europe et qu'elle soit particulièrement préoccupante dans les pays en transition, on n'a pas suffisamment conscience en général de la nécessité d'offrir de meilleures perspectives de carrière aux personnes concernées.
6. Selon l'Assemblée parlementaire, il importe non seulement que les Etats membres s'intéressent à la conservation du patrimoine artistique et architectural et aux compétences nécessaires pour le préserver, mais aussi qu'ils s'attachent à faire mieux comprendre le patrimoine au public, aux professions concernées et aux pouvoirs publics.
7. L'Assemblée est heureuse que le Conseil de l'Europe ait déjà contribué à promouvoir la sensibilisation au patrimoine culturel, notamment par le biais de ses expositions d'art, des classes européennes du patrimoine, des journées du patrimoine, des prix du musée européen et des itinéraires culturels européens. Elle recommande au Comité des Ministres de soutenir ces activités.
8. Elle recommande aussi au Comité des Ministres de promouvoir l'histoire de l'art en Europe, en demandant aux Etats membres de prendre des mesures aux fins suivantes: dans les établissements universitaires
 - a. soutenir l'étude et la recherche en histoire de l'art en veillant à ce qu'il y ait assez de praticiens employés dans les musées et dans les universités;
 - b. encourager les contacts internationaux entre les historiens de l'art, surtout ceux qui œuvrent dans les pays en transition;

1. Texte adopté par la Commission permanente, agissant au nom de l'Assemblée, le 8 septembre 2003 (voir [Doc. 9881](#), rapport de la commission de la culture, de la science et de l'éducation, rapporteur: M. O'Hara).



Recommandation 1621 (2003)

- c. élaborer des codes de bonne conduite en matière de recours aux universitaires pour le recensement et l'attribution des œuvres d'art; et, dans une perspective plus large
- d. se pencher sur la gestion de carrière des historiens de l'art à la fois au sein des établissements universitaires et dans les fonctions liées à l'histoire de l'art;
- e. promouvoir la coopération avec d'autres disciplines universitaires et des liens entre l'histoire de l'art et l'enseignement supérieur professionnel dans le domaine des beaux-arts et des arts appliqués
- f. encourager et soutenir les conférences et les réunions destinées au large éventail des praticiens de l'histoire de l'art dans les Etats membres et entre eux; dans les musées
- g. parrainer et soutenir des expositions d'art de taille plus ou moins importante, et coopérer pour assurer le prêt et l'échange d'expositions et de pièces pouvant figurer dans les expositions des musées et galeries des uns et des autres;
- h. promouvoir un large débat sur l'art et les questions d'histoire de l'art;
- i. encourager les bonnes pratiques en faisant dialoguer les historiens de l'art et le public sur leurs collections (permanentes ou temporaires);
- j. encourager les musées et les galeries d'art moderne et contemporain à replacer leurs collections dans une perspective historique plus large; dans le domaine de la conservation
- k. encourager et promouvoir la coopération entre les historiens de l'art et les responsables de la formation des conservateurs pour garantir le meilleur degré possible de conservation et de contrôle environnemental des monuments et des sites;
- l. dans le domaine du tourisme
- m. encourager les professionnels du tourisme à associer des historiens de l'art à l'établissement d'itinéraires culturels et à permettre à des guides professionnels formés de nationalité étrangère d'accompagner des groupes touristiques
- n. encourager le développement d'itinéraires culturels sur des thèmes liés à l'histoire de l'art;
- o. encourager la recherche d'autres sites et collections que ceux qui sont les plus connus, pour atténuer la pression qui s'exerce sur ces sites, élargir l'éventail de ce qui mérite l'attention du public et accroître les avantages économiques du tourisme; en matière de commerce de l'art à l'école
- p. veiller à ce que le programme de base comprenne une initiation à l'histoire de l'art et une sensibilisation à l'art et à l'expression artistique;
- q. promouvoir l'étude de l'art indigène, mais aussi de l'art des régions d'Europe et de l'art mondial dans un contexte européen;
- r. encourager et développer les visites pédagogiques de musées, de galeries, de monuments et de sites; dans le domaine des médias
- s. soutenir la numérisation de matériels vidéo pour faciliter l'accès aux archives et par Internet, et coopérer dans ce domaine, tout en évitant une commercialisation excessive de cet accès;
- t. recueillir des exemples de bonnes pratiques sur la présentation de l'histoire de l'art dans les médias; en général
- u. favoriser l'engouement et la compréhension de l'art par le grand public dans des perspectives particulières, notamment en favorisant l'accès aux monuments, aux sites et aux collections d'art.